
cahiers de documentation syndicale - n° 365 - avril 2019

+ DE PRÉCARITÉ

- DE PROTECTION

C'EST ÇA L'AVENIR ?

DITES NON À LA LOI
DE TRANSFORMATION **DESTRUCTION**
DE LA FONCTION PUBLIQUE !



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

GRÈVE MASSIVE

9 MAI

à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales

FONCTION PUBLIQUE : DYNAMITAGE !

Le projet de loi de « Transformation de la Fonction Publique » que le gouvernement veut faire adopter avant l'été, en procédure accélérée, prévoit des modifications majeures dans les statuts de la Fonction publique. Aujourd'hui, la Fonction publique et ses statuts sont nourris de principes historiquement attachés au Conseil National de la Résistance et à la Déclaration des Droits de l'homme pour répondre aux exigences de l'intérêt général. Demain, ce que nous proposons Darmanin et Macron, c'est la perte de tous ces repères avec l'installation d'une Fonction publique relevant du libéralisme et du privé, détachée de ses missions au service de l'intérêt général et des besoins sociaux.

Ce qui se prépare est un véritable dynamitage des principes et des statuts duquel **tout le monde sortirait perdant, les fonctionnaires eux-mêmes bien sûr mais aussi tous les usagers des services publics.**

Les fonctionnaires que nous sommes verront leur métier profondément remanié dans le sens d'une plus grande dépendance et soumission aux managers de proximité que sont nos chefs d'établissement et IPR. Ce qui est programmé aujourd'hui, c'est d'abord la disparition des garanties collectives apportées par l'existence des commissions paritaires (CAPA et CAPN) qui protègent les personnels de l'arbitraire et de pressions de toutes sortes. Avancement, promotions, mutations, seraient prononcés directement par l'administration sans que les droits des personnels ne puissent être défendus. C'en serait fini des interventions des élus des personnels pour conjuguer défense individuelle et défense collective, pour faire rectifier un barème, pour proposer des améliorations au projet de l'administration, pour informer des décisions prises. **Nous serions tous renvoyés à un tête à tête avec nos supérieurs hiérarchiques et nous mesurons bien comment pourraient se multiplier alors pressions et injonctions visant à nous soumettre.** La perte de liberté et d'autonomie professionnelle comme la suspicion et la perte de confiance inhérentes à de telles modalités de gestion seraient délétères ; elles fragiliseraient considérablement les personnels et seraient un frein à toute dynamique collective dans les établissements. Ultime menace, en matière disciplinaire, le Recteur, ou le DASEN, pourrait prononcer, sans passage devant aucune instance, sur proposition du Chef d'établissement, une exclusion de 3 jours sans traitement !

Le projet de loi prévoit aussi le recours accru à des contractuels y compris sur des besoins permanents. Alors que la Fonction publique compte déjà plus de 20 % d'agents contractuels, il s'agirait là de développer et de systématiser le recours à des personnels au statut extrêmement précaire, soumis et sans perspective. **Le gouvernement s'attaque ainsi de manière détournée au recrutement par concours et sous statut qui pourrait progressivement être marginalisé.** C'est le fonctionnement même du service public qui serait ainsi fragilisé. Car le « service » rendu aux usagers, quelque soit le service public, est d'autant mieux assuré que les agents sont reconnus, protégés et sereins dans l'exercice de leurs missions. La continuité du service public serait aussi fragilisée du fait de la difficulté à recruter des contractuels dans certaines zones géographiques.

La suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires prévue sur le quinquennat laisse enfin envisager de sinistres perspectives avec des missions revues à la baisse pour les services publics. Dans notre secteur, la mise en place de la réforme des lycées est à cet égard révélatrice tant il se vérifie qu'elle conduit à une offre éducative rabougrie et inégale selon les établissements et les territoires créant ainsi d'inacceptables reculs et inégalités dans l'accès des jeunes au service public d'éducation. **Une autre conséquence des suppressions d'emplois est l'augmentation de la charge de travail des personnels** : les faire travailler plus pour tenter de compenser les emplois en moins. Là encore le ministre Blanquer montre la voie avec sa volonté d'imposer une augmentation des maxima de service via l'imposition d'une deuxième HSA obligatoire ou via l'augmentation du nombre de classes à prendre en charge du fait des baisses horaires en lycée comme en collège.



Le gouvernement sur ce sujet comme sur d'autres veut aller très vite. Nous devons lui faire entendre notre refus et réaffirmer que ce n'est pas en dégradant la situation des personnels et du service rendu que l'on modernisera la Fonction publique. **La grève du 9 mai doit être massive pour dire STOP** à un projet qui conduirait à une régression sociale majeure, à un dynamitage de la Fonction publique et à l'atomisation des droits des fonctionnaires !

CTA DES 18 ET 26 MARS : dégradations à tous les niveaux

Postes enseignants : 67 suppressions

22 postes supprimés en collège, 26 en lycée et 19 en lycée professionnel, voici le lourd tribut que paye notre académie aux 2650 suppressions d'emplois décidées au budget 2019. Ce ne sont pas les quelques créations (6 en collège, 7 en lycée et 2 en LP) qui permettent d'envisager la rentrée avec optimisme. L'addition promettait d'être plus lourde avant les CTA des 18 et 26 mars au cours desquels le SNES et les syndicats de la FSU sont intervenus sur la totalité des situations et ont pu faire entendre la nécessité de maintenir certains postes (3) ou d'en créer d'autres (3). Ces interventions ont été rendues possibles par les remontées des militants de la FSU des établissements. Toutes les interventions de la FSU ont pu mettre en lumière l'existence de nombreux BMP dont le rectorat n'a aujourd'hui aucune idée des enseignants pouvant les assurer. Quant aux compléments de services, ils sont à l'évidence en forte augmentation avec la dégradation des conditions de travail des collègues qui s'ensuit. La Rectrice a sagement renoncé au profilage des postes en REP+ suite aux interventions du SNES.

Les ajustements du mois de juin promettent d'être décevants (si les besoins doivent être revus à la hausse) ou particulièrement rudes (si les effectifs ne sont pas au RDV), les marges de manoeuvre du rectorat étant très maigres suite à la dotation très insuffisante de l'académie (-58 emplois pour 30 élèves de moins !). La bataille n'est pas terminée... Le mouvement intra académique, dont la fluidité est très fortement conditionnée aux postes mis au mouvement, promet d'être exsangue !

Agents de laboratoire en collège : vers la sortie !

8 emplois administratifs sont supprimés dans l'académie à la prochaine rentrée (*). Pour tenir cet engagement et compte tenu des difficultés de fonctionnement des services administratifs à tous les niveaux, les recteurs ont été autorisés à supprimer des emplois d'agents de laboratoires, comme si les besoins n'étaient pas là-aussi criants ! C'est ainsi que la Rectrice a considéré que ces personnels n'avaient plus à être affectés en collège, tout en procédant à la suppression de 2,5 postes (0,5 Felletin, 0,5 Nadaud, 1 Marouzeau, 0,5 Donzelot). Le mouvement en collège de ces collègues est bloqué et le Secrétaire Général entend bien accélérer ces orientations pour les rentrées prochaines. Ce sont donc les élèves qui pâtiront de cette décision qui conduira à une diminution des séances de TP, les collègues de SVT et Sciences physiques verront quant à eux leur charge de travail s'alourdir. Répartir la misère n'a jamais rendu plus riche...

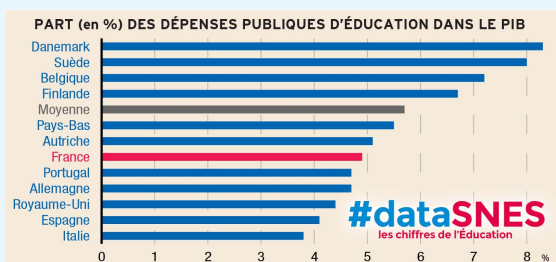
(*) 3 suppressions d'administratifs au rectorat et 2,5 en établissements sont prononcées par la Rectrice.

Postes CPE : début d'un vaste redéploiement ?

Pour le SNES, le travail éducatif des CPE peut s'exercer correctement à la condition où un CPE est affecté pour 250 élèves à prendre en charge, les compléments de service étant à proscrire. La sous-dotation de l'académie la place loin de cet objectif. Pourtant, les besoins sont criants et nombre d'établissements à plus de 600 élèves n'ont qu'un CPE. La Rectrice a pris la décision de procéder à un premier redéploiement de postes : 2,5 postes sont ainsi supprimés pour être réimplantés par 1/2 service dans d'autres établissements. Si les implantations sont évidemment souhaitables, les suppressions opérées entraîneront des difficultés de fonctionnement importantes pour les établissements concernés. Dans ce cadre contraint, le SNES a plaidé, sans être entendu, pour que les TZR soient affectés sur poste, en lieu et place des suppressions envisagées en établissements.

La Rectrice annonce vouloir travailler à un redéploiement plus large des postes de CPE, excluant par là-même toute perspective d'augmentation du nombre de postes au concours dans les années à venir. Déshabiller Pierre pour habiller Paul ne peut tenir lieu de politique éducative !

Le SNES est à nouveau intervenu sur la nécessité de reverser au mouvement général le poste spécifique du LP St Exupéry, le maintien de ce poste spécifique n'ayant aucune pertinence, sauf à considérer que certains CPE le sont moins que d'autres !



AESH : un protocole de rémunération qui apporte quelques améliorations mais qui manque cruellement d'ambition et de reconnaissance

Au terme de plusieurs groupes de travail et d'instances académiques, la grille de rémunération des AESH de droit public devrait changer... enfin ! Un reclassement avec rétroactivité au 1/09/2108 va être effectué, avec reprise d'ancienneté. Certains collègues employés depuis de nombreuses années verront donc enfin une augmentation de leur salaire. La rémunération de tous les AESH augmentera automatiquement tous les trois ans et des contrats de 3 ans seront dorénavant signés. Suite à l'insistance de la FSU, le Secrétaire Général du rectorat s'est engagé à ce que les premiers soient signés avant l'été pour tous les renouvellements au 1/09/2019. Ce premier pas nous engage à poursuivre notre combat pour une véritable reconnaissance de nos collègues AESH dont les rémunérations sont indignes, notamment du fait de temps partiels imposés. De nouvelles discussions doivent s'engager sur la quotité de travail, les conditions d'affectation, la formation, les frais de déplacement. La FSU s'y engagera pleinement pour obtenir de nouveaux droits pour les collègues.

RENTRÉE 2019 : suppressions et créations de postes

Établissement	Création	Suppression
Corrèze		
Clg Neuvic	Arts plastiques, Technologie (poste PEGC)	Technologie
Clg J. Lurçat Brive		Technologie
Clg Cabanis Brive		Anglais (MCS)
Clg Seilhac		Anglais (MCS)
Clg Ussel	Technologie	Arts plastiques, Technologie (poste PEGC MCS)
Clg Uzerche	Education musicale	Technologie (MCS), Lettres modernes (MCS)
Lyc D'Arsonval Brive		Lettres classiques, Anglais, Espagnol, SVT, Sciences physiques
Lyc Cabanis Brive	Mathématiques, Sciences physiques	SII Ingénierie Mécanique
Lyc Egletons	SII Architecture et construction (poste spéA)	SII Ingénierie Mécanique, SII Architecture et construction, Lettres modernes
Lyc E. Perrier Tulle	Espagnol	SVT
Creuse		
Clg Auzances		Technologie
Clg Bourganeuf		Allemand (MCS), Histoire géographie
Clg Ahun		Anglais
Clg Saint Vaury		Lettres classiques
Clg La Souterraine		Lettres modernes (MCS), Anglais (MCS)
Lyc La Souterraine	Arts appliqués	SII Ingénierie Mécanique x2
Lyc Bourdan Guéret		Sciences Physiques (MCS)
Lyc Favard Guéret		SII Ingénierie Mécanique, Anglais, STMS
Haute-Vienne		
Clg Ambazac		Technologie
Clg Couzeix		Arts plastiques
Clg Eymoutiers		Histoire géographie, Anglais (MCS)
Clg P. Buffière		SVT (MCS)
Clg St Léonard	Anglais (avec CSD au lycée)	
Clg Nexon		Arts plastiques (MCS)
Clg St Yrieix	Lettres modernes	Lettres classiques
Clg Calmette Limoges	Technologie	
Lyc St Yrieix		Italien
Lyc Renoir Limoges	Economie gestion finance x2, Histoire géographie	Histoire géographie (poste SpéA)
Lyc Valadon Limoges	Philosophie	Lettres modernes, Anglais, Sciences physiques, Economie gestion finance
Lyc J. Monnet Limoges		Economie gestion finance
Lyc Turgot Limoges		Lettres modernes, SII Ingénierie mécanique(MCS)
Lyc Gay Lussac		SVT, SES (MCS)
Lyc Limosin Limoges	Education musicale (poste spéA)	Education musicale
CPE		
Clg Argentat		suppression (MCS)
LP Cabanis Brive		suppression 0,5 (CS au Clg J. Lurçat)
Lyc St Yrieix		suppression
Clg J. Lurçat Brive	Création 0,5 (CSR LP Cabanis)	
Clg Ambazac	Création 0,5 (CSR Couzeix)	
Clg Isle	Création 0,5 (CS Aixe/Vienne)	
Clg Aixe/Vienne	Création 0,5 (CSR Isle)	
Clg Donzelot Limoges	Création 0,5	